

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>22 juin 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, Le 29 juin 2022 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>22 juin 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 22</p> <p>VOTANTS : 26</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, VIERIN, GILBERT, MAURY Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CRONIER, CAPRON, PERON, CABADET, LEONARD, NORTON, ERNULT.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame BENHERRAT (pouvoir à Monsieur PERNOT DU BREUIL) Madame DE PAUW (pouvoir à Monsieur HELLAL) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur ERNULT) Monsieur TILLY (pouvoir à Monsieur LEONARD)</p> <p><i>ÉTAIENT ABSENTE :</i> Madame HOUSIEAUX Madame LHADI Madame LAMRHARI</p>
<p>Objet :</p> <p>I0) Subvention au Conseil Départemental stationnement vélo</p>	<p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services,</p> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

10. Subvention au Conseil Départemental – Stationnement vélo

La ville de Margny-lès-Compiègne souhaite développer la pratique du vélo sur son territoire. En effet, ce moyen de transport est bénéfique à de nombreux points de vue, tant pour la collectivité que pour les individus.

Tout comme l'automobile, l'un des principaux facteurs de développement de la pratique du vélo est la possibilité de se garer facilement. Dans le cas présent, il faut surtout pouvoir sécuriser son vélo sans l'abîmer. En 2021, c'est ainsi 2 abris ouverts et 1 abri fermé qui avaient été installés devant les écoles Margnotines, ainsi que 50 arceaux.

C'est pour pallier ce besoin qu'il est prévu de déployer des abris vélos fermés et ouverts, selon les besoins exprimés aux abords des principaux équipements municipaux et des commerces. Faisant suite à l'adoption d'un budget dédié à hauteur de 30 000€ dans le budget municipal 2022, la ville de Margny-lès-Compiègne pourra installer

- 50 arceaux dans toute la ville, et notamment rue de Beauvais, avenue Raymond Poincaré, devant les commerces et écoles
- 1 abri ouvert dans la cour de l'école Ferdinand Buisson
- 1 abri ouvert devant l'école Paul Bert
- 1 abri ouvert devant l'Hôtel de Ville

Le conseil départemental de l'Oise peut financer le stationnement vélo à hauteur de 35% aussi bien pour les abris que pour les arceaux. Par ailleurs, le programme Alvéole devrait redémarrer au second semestre 2022 et ainsi apporter un complément de financement aux abris, permettant de définir le plan de financement de la sorte.

Financier	Montant	Pourcentage
Conseil départemental	10 500€	35%
Programme Alvéole	13 500€	45%
Autofinancement	6 000€	20%

C'est dans la perspective de la réalisation de ces 3 abris et 50 arceaux que nous souhaitons solliciter le concours du département de l'Oise pour contribuer au financement de cette démarche.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise à hauteur de 35% pour le stationnement vélo

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel PERNOT DU BREUL, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, le Développement durable et le Budget Participatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise à hauteur de 35% pour le stationnement vélo

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL